

Marchés Publics de fournitures

REGLEMENT DE LA CONSULTATION	
Objet de la consultation	Fourniture de Fruits et Légumes pour le CAMPUS TERRE ET AVENIR ALENCON-SEES
Procédure de consultation	Procédure adaptée selon l'article L2123-1 du code de la commande publique
Date d'envoi de l'avis à publication	21/10/2022
Date et heure de remise des offres	16/11/2022 à 20h00

Table des matières

<u>Table des matières</u>	1
<u>1. Identité du pouvoir adjudicataire</u>	1
<u>2. OBJET du marché</u>	2
<u>3. FORME ET PROCEDURE du marché</u>	2
<u>4. lieux de livraison</u>	2
<u>5. VARIANTES</u>	2
<u>6. prestations divisees en lots</u>	2
<u>7. DUREE DU MARCHE</u>	2
<u>8. CAUTIONS ET GARANTIES EXIGEEES</u>	3
<u>9. groupement d'ENTREPRISES</u>	3
<u>10. langue de redaction des propositions</u>	3
<u>11. criteres de selection des candidatures</u>	3
<u>12. criteres D'ATTRIBUTION</u>	3
<u>13. NEGOCIATION DES OFFRES</u>	4
<u>14. CONTENU ET RETRAIT DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES</u>	4
<u>15. PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES</u>	4
<u>16. MODALITE DE REMISE DES OFFRES</u>	5
<u>17. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES</u>	5

1. IDENTITÉ DU POUVOIR ADJUDICATAIRE

Pouvoir adjudicateur : M. Le Directeur du Campus Terre et Avenir Alençon-Sées

Domicilié : rue du 11 novembre 61500 SEES

Tél : 02 33 81 74 00

Mail : legta.sees@educagri.fr

Plateforme de dématérialisation : <https://mapa.aji-france.com/>

2. OBJET DU MARCHÉ

La présente consultation vient en prolongement de la consultation n° PAJI/22/01362, publiée le 06/05/2022, ayant pour objet : fourniture et livraison de Fruits et Légumes pour les deux restaurants scolaires qui composent le Campus Terre et Avenir Alençon-Sées :

- Lycée Professionnel Agricole (LPA) d'Alençon, 250 avenue du Général Leclerc 61000 ALENCON
- Lycée Agricole Public de l'Orne, Rue du 11 novembre 61500 SEES.

La présente consultation porte uniquement sur les lots déclarés infructueux lors de la précédente consultation à savoir :

- **lot 2 : Légumes de saison circuit-court bio**
- **lot 3 : Fruits circuit-court bio**
- **lot 5 : Pommes de terre 4ème gamme - circuit-court**

La rédaction du présent Règlement de consultation reste identique à celle du Règlement de consultation du 06/05/2022. Il en est de même pour le Cahier des Clauses Administratives et techniques particulières.

3. FORME ET PROCEDURE DU MARCHÉ

Il s'agit d'un accord cadre à bons de commandes au sens du droit français dans le cadre d'une procédure adaptée en application des articles L 2123-1 et R 2123-1 à 7 du CCP.

Le montant minimum pour la durée du marché est de : 32 000 € HT

Le montant maximum pour la durée du marché est de : 38 000 € HT

4. LIEUX DE LIVRAISON

Les livraisons sont à effectuer sur les deux sites composant le Campus Terre et Avenir Alençon-Sées

Nom de l'établissement	Nombre de repas annuel	
	Midi	Soir
Lycée Professionnel Agricole - Alençon	18000	2880
Lycée agricole public de l'Orne – Sées	90000	28800

5. VARIANTES

Les variantes ne sont pas autorisées.

6. PRESTATIONS DIVISEES EN LOTS

Le marché est divisé en 5 lots :

LOT	DESIGNATION
Lot 1	Fruits et Légumes frais et 5ème gamme
Lot 2	Légumes de saison circuit-court bio
Lot 3	Fruits circuit-court bio
Lot 4	Légumes 4 ^{ème} gamme ESAT – EA
Lot 5	Pommes de terre 4 ^{ème} gamme – circuit-court

L'opération sera traitée en lots séparés, les opérateurs économiques pouvant répondre pour un ou plusieurs lots.

Dans le cas où l'opérateur économique souhaite répondre pour plusieurs lots, voire l'ensemble des lots, il devra remettre une offre pour chacun des lots qui l'intéresse. Les offres de rabais en cas de lots groupés sont interdites.

7. DUREE DU MARCHÉ

Le marché est conclu pour une durée de 24 mois à compter du 01/07/2022 jusqu'au 30/06/2024. Le marché ne pourra pas être reconduit.

8. CAUTIONS ET GARANTIES EXIGÉES

Aucune caution ni retenue de garantie ne sera exercée

9. GROUPEMENT D'ENTREPRISES

Les candidats peuvent se présenter en groupement d'entreprises.

Le mandataire du groupement conjoint est solidaire pour l'exécution du marché, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard du pouvoir adjudicateur

10. LANGUE DE REDACTION DES PROPOSITIONS

Tous les documents, inscriptions sur matériel, correspondances, demandes de paiement ou modes d'emploi doivent être entièrement rédigés en langue française. S'ils sont rédigés dans une autre langue, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté

11. CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATURES

Les candidats ne présentant pas les capacités professionnelles, techniques et financières suffisantes seront éliminés. Les candidatures irrecevables au regard des dispositions légales et réglementaires seront éliminées.

Les offres inappropriées sont éliminées.

Les offres irrégulières ou inacceptables peuvent devenir régulières ou acceptables à l'issue de la négociation ou du dialogue, à condition qu'elles ne soient pas anormalement basses. Lorsque la négociation ou le dialogue a pris fin, les offres qui demeurent irrégulières ou inacceptables sont éliminées. Toutefois, l'acheteur peut autoriser tous les soumissionnaires concernés à régulariser les offres irrégulières dans un délai approprié, à condition qu'elles ne soient pas anormalement basses.

Les prestations sont-elles réservées à une profession particulière : non

12. CRITERES D'ATTRIBUTION

Le choix de l'offre économiquement la plus avantageuse s'effectuera en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

Critère	Pondération	Commentaire
Qualité des produits (25 points)	70	Appréciées en fonction de l'analyse : 1° des mémoires techniques (lots 1 et 4) et/ou fiches techniques (lots 2, 3 et 5) fournis, mentionnant notamment : libellé du produit ; calendrier de disponibilité des produits ; variétés ; catégorie ; origine ; signes de qualités éventuels ; grammage unitaire ou calibrage du
Conditions d'approvisionnement (25 points)		
Responsabilité Sociale et		

Environnementale (20 points)		produit ; nom et coordonnées du producteur, le cas échéant ; conditionnement ; conditions de livraison, organisation de la traçabilité des produits 2° du questionnaire, du dossier du candidat, relatif à la politique de développement durable et aux objectifs sociaux 3° des informations recueillies au cours d'un entretien de 30 minutes devant un jury composé du chef de cuisine, du magasinier, de la secrétaire générale et d'une secrétaire comptable, organisé après la date de clôture du dépôt des offres (convocation par mail – participants limités à 2 – tout support de présentation autorisé)
Prix des produits	30	Apprécié à travers les indications portées dans le bordereau des prix unitaires et dans le détail estimatif non contractuel.

13. NEGOCIATION DES OFFRES

Les candidats sont invités à remettre d'emblée leur meilleure proposition. Il n'est pas prévu d'engager de négociation.

14. CONTENU ET RETRAIT DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES

Le dossier peut être téléchargé à partir de la plateforme de dématérialisation à l'adresse suivante : <https://mapa.aji-france.com/mapa/marche/121931/show> ou à l'adresse suivante : www.lap61.fr

Pièces constitutives du dossier :

- Le présent règlement de consultation
- Cahier des Clauses Particulières (CCP)
- Dossier du candidat

Les candidats peuvent en cours de consultation poser des questions, celles-ci devront parvenir au plus tard 10 jours francs avant la date limite de remise des offres sur la plate-forme de dématérialisation.

Une réponse sera alors adressée au plus tard 5 jours avant la date limite des offres à tous les candidats via la plateforme dématérialisée garantissant une traçabilité.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation. Ces modifications devront alors être reçues par les candidats au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

15. PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Chaque candidat devra produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes complétées en français, datées et signées :

Pièces de candidature

- la lettre de candidature dûment complétée (DC1) et la déclaration du candidat (DC2)
Disponibles sur le site du ministère de l'Economie :
<https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>
- Ou le **DUME** (Document Unique de Marché Européen) <https://dume.chorus-pro.gouv.fr/#/>

Pièces constituant l'offre :

- Le dossier du candidat dûment complété
- Pour le lot 1, une mercuriale pour semaines 6 et 21 pour l'année 2022 et semaine 40 pour l'année 2021
- La preuve des certifications ou équivalent demandés ;
- Les mémoires techniques (lots 1 et 4) et/ou fiches techniques (lots 2,3 et 5) ;

16. MODALITE DE REMISE DES OFFRES

Les offres des candidats devront parvenir sous forme dématérialisée sous peine de nullité :

Les candidats sont invités à s'inscrire et transmettre les documents sur la plate-forme de dématérialisation à l'adresse suivante

<https://mapa.aji-france.com/mapa/marche/121931/show>

Pour la remise des offres, il ne sera pas exigé de signature électronique des plis mais il sera demandé ultérieurement au candidat retenu de signer les documents.

17. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pièces à fournir par le candidat retenu pour l'attribution du marché :

Il sera demandé au soumissionnaire retenu de fournir dans le délai indiqué dans la lettre l'informant de l'attribution les preuves et certificats attestant qu'il n'entre pas dans le cas d'une interdiction de soumissionner (exclusions de plein droit art. L 2141-1 à L 2141-6 du CCP et exclusions facultatives art. L 2141-7 à 11 notamment) :

- L'attestation de vigilance (attestation de régularité) récente délivrée par l'URSSAF (www.urs-saf.fr) exigée uniquement pour les marchés supérieurs à 5 000 HT ;
- L'attestation de régularité fiscale au dernier jour du mois précédent (www.impots.gouv.fr) ;
- Un extrait du registre pertinent tel qu'un extrait KBIS ou un document équivalent ;
- le cas échéant :
- Pour les personnes morales de plus de vingt employés, un certificat attestant de la régularité de la situation du soumissionnaire au regard de l'[obligation d'emploi de travailleurs handicapés](#) ;
- si soumis à déclaration, un certificat attestant le versement régulier des cotisations congés payés et chômage intempéries délivré par les caisses de congés payés compétentes ;
- lorsque le titulaire emploie des travailleurs étrangers, la liste nominative, des salariés étrangers employés et soumis à autorisation de travail, prévue à l'article D8254-2 du Code du Travail ;
- Une copie du jugement en cas de redressement judiciaire.

L'attributaire est autorisé à produire des documents équivalents dans les conditions décrites aux articles R 2143-3 au R 2143-15 du CCP.

Chaque candidat a la possibilité de fournir les documents précités dès la remise de son offre.

Le délai maximal de production de ces attestations et certificats est fixé à huit (8) jours calendaires à compter de la réception par le candidat retenu du courrier lui demandant la présentation de ces documents.

Dans l'hypothèse où l'entreprise ne pourrait fournir ces documents dans le délai fixé, son offre serait exclue et le Pouvoir adjudicateur présenterait la même demande au candidat suivant.

En cas de doute sur la validité de la copie produite ou envoyée, le Pouvoir adjudicateur pourra demander par lettre recommandée avec demande d'avis de réception la présentation des originaux.

Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 60 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Précisions sur les recours :

Instance chargée des procédures de recours et service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

- Tribunal administratif de Caen - 3 rue Arthur Le Duc - BP 25086 - 14050 CAEN - Téléphone : 02 31 70 72 72 - Courriel : greffe.ta-caen@juradm.fr

En cas de litige, la loi française est seule applicable, la juridiction mentionnée ci-dessus est seule compétente même en cas d'intervenant étranger.

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes :

Référé précontractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat.

Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA.

Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.